

**DOCUMENT 3**

**Charges prévisionnelles**

Les charges prévisionnelles sont les suivantes :

- Charges de personnel :
  - Salaires des agents (10 personnes) : 1 500 € brut par mois.
  - Salaires des assistants (3 personnes) : 1 600 € bruts par mois.
  - Salaire du gérant : 2 000 € brut par mois.
  - Les salaires nets, après déduction de 20 % de cotisations sociales retenues sur les rémunérations brutes sont payés le dernier jour du mois.
  - Les cotisations sociales de l'employeur représentent 40 % des salaires bruts.
  - Les cotisations sociales totales (60 % des salaires bruts) sont payées le mois suivant.
- Charges externes annuelles :
  - Assurances : 4 000 € payables en janvier (pas de TVA).
  - Publicité : 3 000 € HT payables en février.
  - Honoraires : 2 000 € HT payables en mai.
- Autres charges externes mensuelles :
  - Loyer : 1 500 € HT payable au début de chaque mois.
  - Energie (électricité) et eau : 200 € HT payable le mois suivant.
  - Téléphone : 300 € HT payable le mois suivant.
  - Fournitures administratives : 100 € HT payable le mois suivant.
  - Carburant : 800 € HT payable chaque mois.
  - Déplacements et missions : 900 € (pas de TVA) payables chaque mois